

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Convocation du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Marcel FERRARI, Maire.

Présents : Monique BASSET, Philippe BERTHET-RAMBAUD, Frank BRUNET-DUNAND, Cécile DESCOTES-GENON, Olivier DESSAINJEAN, Renaud HATTERER, Jacques HENRIOT, Brigitte IANNUZZI, Florence LEVY, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Jean-Marie PELTIER, Jean-Christophe POZO, Sophie SEIGNEUR, Anne-Sophie VENIEN.

Absents :

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Frank BRUNET-DUNAND

Présente : Marie-Agnès ROISSARD (secrétaire de mairie)

Rédactrice : Monique BASSET

Ordre du jour

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et distribution de la Charte de l'Elu Local

Election du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel FERRARI, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122- 5, L.2122- 7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de séance Monique BASSET invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Les deux assesseurs suivants sont désignés : Madame Florence LEVY et Madame Cécile DESCOTES-GENON.

La Présidente de séance demande aux éventuels candidats de se faire connaître.

Monsieur Jacques HENRIOT déclare être candidat aux fonctions de Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans le réceptacle fermé et prévu à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Madame Florence LEVY-CHENE et Madame Cécile DESCOTES-GENON procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Jacques HENRIOT a obtenu 15 voix.

Monsieur Jacques HENRIOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à trois le nombre d'adjoints au maire.

Election des adjoints

Monsieur le Maire propose les noms suivants :-

- Madame Monique BASSET
- Monsieur Jean-Christophe POZO
- Madame Brigitte IANNUZZI

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Madame Monique BASSET
 - Monsieur Jean-Christophe POZO
 - Madame Brigitte IANNUZZI
- sont élus à la majorité absolue

Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- 1er adjoint au Maire : Monique BASSET
- 2ème adjoint au Maire : Jean-Christophe POZO
- 3ème adjoint au Maire : Brigitte IANNUZZI

Lecture et distribution de la Charte de l'Elu Local

Monsieur le Maire distribue et fait lecture de la Charte de l'élue local.